

Image not found or type unknown



Transcription d'acte d'etat civil

Par **vieux**, le **24/08/2011** à **01:03**

Bonjour,

j'ai reçu une réponse du tribunal de grande instance que j'arrive pas à comprendre.
suite à un recours en contentieux ou j'ai eu mon certificat de nationalité française,
j'ai demandé au TGI si c'est le procureur qui doit ordonner la transcription de mon acte de
naissance étranger ou pas.
ils m'ont répondu que " la demande d'apposition de mention a été effectuée"
Qu'est-ce que ça veut dire ? merci